PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-3007 décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 4 495 000 $ pour des projets de resurfaçage a été approuvé conformément à la loi :

- par le conseil municipal le 6 octobre 2026 ;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 octobre 2026.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en soumettant une demande par courriel à greffe@pointe-claire.ca ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, pendant les heures normales de bureaux, soit du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à midi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, le 30 octobre 2026.

PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-3007 decreeing a long-term borrowing and capital expenditure in the amount of $ 4,495,000 for resurfacing projects has been approved in accordance with the law:

- By the Municipal Council on Octobre 6, 2026.
- By the *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* on October 27, 2026.

This by-law will come into force in accordance to the law and may be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, during regular business hours, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. to noon and from 12:45 p.m. to 4:30 p.m. and Thursday from 8:00 a.m. to noon, with the exception of holidays.

Given at Pointe-Claire, October 30, 2026.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk